



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 5 juillet 2013 - de 09 h 30 à 11 h 30 et à 14 h 00
Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. **Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale** (*sous réserve de l'approbation du rapport*) 84 (2012-2013) n°s 1 et 2

- Rapporteurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Alain Maron
- Discussion générale
- Examen des articles

3. **Projet de décret visant au soutien de l'accueil de l'enfance** 87 (2012-2013) n°s 1 et 2

- Rapporteur : M. Ahmed Mouhssin
- Discussion générale
- Examen des articles

4. Interpellations

- 4.1. de M. Michel Colson adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, concernant le paritarisme dans le cadre de la sixième réforme institutionnelle
- 4.2. de M. Jacques Morel adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, concernant la Conférence interministérielle Social-Santé

- 4.3. de Mme Mahinur Ozdemir adressée à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Santé, concernant le bilan de l'année européenne du volontariat et le manque de bénévoles à l'asbl Télé-Accueil
- 4.4. de Mme Magali Plovie adressée à M. Rachid Madrane, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'étude de programmation « personnes âgées »
- 4.5. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rachid Madrane, ministre en charge du Transport scolaire, concernant le transport scolaire organisé par la Commission communautaire française

5. Question orale

- 5.1. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture, concernant le projet du Musée de l'immigration

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11 h 00)

fixée(s) à 14 h 00

7. Vote

des points dont la discussion est terminée à partir de 16 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21